

Chers Veauchetaires,

J'ai le plaisir au nom du Conseil Municipal de vous adresser ce courrier pour vous informer que notre commune va créer un lotissement communal. Le permis d'aménager a été déposé et les travaux de viabilisation devraient commencer dans les prochains mois. Nous commercialiserons 12 lots d'une surface de 700 à 1 100 m².

Si vos proches ou vous-même êtes intéressés, contactez-nous rapidement. Certains d'entre vous se posent peut-être la question : pourquoi construire encore des maisons ?

En 2008 nous avons fait le constat suivant. Notre village est passé en quelques années de 888 habitants à 848. Nous avons donc perdu 5% de population et comme les dotations de l'état sont fonction de la population, l'impact sur nos finances est réel.

Les effectifs de l'école cette année sont de 118 élèves, à la rentrée 2012 ils seront selon les prévisions de 101 élèves, le maintien de la 5^{ème} classe sera menacé. Vous avez probablement entendu parler, par la presse ces dernières semaines de la mise en place du SCOT.

La commune de Veauchette comme beaucoup d'autres devra se conformer à ces nouvelles règles qui seront très contraignantes. Nous aurons probablement l'autorisation de délivrer qu'un ou deux permis de construire par an. Nous entendions parler depuis plusieurs années de ce SCOT aujourd'hui il est là.

En 2008, sachant que ces nouvelles règles contraignantes nous seraient imposées nous avons décidé de procéder à une révision partielle de notre document d'urbanisme : le POS.

Nous avons classé à construire en 2009 environ quatre hectares de terrain dont deux sont la propriété de la commune. Une partie sera dédiée à la construction du lotissement communal, la seconde de 6000 m² sera aménagée mais pas construite dans l'immédiat.

Si nous n'avions pas été très réactifs nous n'aurions pas pu valoriser le patrimoine communal puisque aujourd'hui le SCOT ne nous autoriserait pas cet aménagement. Les autres constructions et aménagements réalisés dans la commune le sont sur des zones constructibles depuis 1977, date de notre Plan d'occupations des sols. Les craintes liées par la mise en place du SCOT expliquent l'empressement des propriétaires à urbaniser leur propriété.

Je reste tout comme l'ensemble du conseil municipal à votre entière disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez

*Le Maire :
J.Paul Tissot*